

Sommaire

- ✓ Qui sommes-nous ?
- ✓ Pourquoi rejoindre un syndicat ?
- ✓ Pourquoi nous ?
- ✓ Créer une section : mode d'emploi
- ✓ Contacter l'UDPA

Qui sommes-nous ?

L'Union de Défense du Personnel d'AXA (**UDPA**) est l'une des trois organisations syndicales représentatives du Groupe AXA. L'UDPA inscrit son action dans les valeurs républicaines de laïcité, de solidarité et de liberté. Apolitique et réformiste, l'UDPA propose et agit pour établir un dialogue social pragmatique fait de négociations sans complaisance et sans compromission. Chez AXA, nous participons à toutes les négociations au niveau du Groupe.

Autonomes

Pour que les prises de positions du syndicat soient le reflet de l'avis des salariés et non celles d'une **confédération extérieure**.

Non-catégoriels

Nous défendons avec la même énergie les cadres et les non-cadres et nous nous battons contre toutes les formes de discrimination.



Pourquoi rejoindre un syndicat ?

Vous pouvez rejoindre un syndicat en tant qu'adhérent ou en tant qu'élu de l'organisation syndicale.

Rejoindre l'UDPA en tant qu'adhérent, c'est :

- *Participer à la prise de position du syndicat lors des négociations et toujours pouvoir faire entendre sa voix,*
- *Accéder à des informations en temps réel et à des dossiers complets sur les grands enjeux sociaux de notre entreprise,*
- *Bénéficier de formations entièrement prises en charge (12 jours par an et par personne),*
- *Être accompagné tout au long de ma carrière dans l'entreprise, notamment pour faire les meilleurs choix d'orientation,*
- *Être mieux défendu en cas de tempête sociale (ex Plan de Départ Volontaire) ou sur des situations purement personnelles,*
- *Accéder à des conseils juridiques, notamment au travers du réseau d'avocats de l'UNSA.*

Rejoindre l'UDPA en tant qu'élu, c'est :

- *Créer une nouvelle section syndicale pour proposer une liste aux prochaines élections avec le soutien actif des permanents de l'UDPA (aide logistique, formations),*
- *Retrouver une liberté d'action et de pensée, contribuer activement à la vie de l'entreprise,*
- *Renforcer la représentativité du syndicat et contribuer aux prises de position lors des négociations à la Représentation Syndicale Groupe (RSG),*
- *Développer de nouvelles compétences (négociation, droit du travail).*

Créer une section UDPA dans votre entreprise ? Monter une liste pour votre CSE ?

Vous n'êtes pas encore engagé(e) dans l'action syndicale ?

Déjà élu(e) mais déçu(e) de l'organisation syndicale dont vous faites partie ?

Nous vous aidons à prendre votre avenir en main !

Pourquoi nous ?

Les élus de l'UDPA sont un collectif de salariés convaincus et engagés, avec des sensibilités différentes, mais toutes et tous au service des salariés de l'entreprise.

L'UDPA est présente à tous les niveaux pour négocier et défendre vos intérêts, mais toujours en complète indépendance, sans arrière-pensée politicienne ou de défense d'on ne sait quel pré carré.



Être élu(e) de l'UDPA, c'est se battre sur tous les sujets de la vie sociale de l'entreprise pour :

- ✓ Questionner la direction sur les orientations stratégiques de l'entreprise,
- ✓ Négocier et obtenir le meilleur compromis sur des sujets aussi divers que les montants annuels de participation et intéressement, les conditions de notre mutuelle (complémentaire santé), les projets personnels, les dispositifs de fin de carrière comme le mécénat de compétences (TAR II), le plan d'actionnariat salarié (Shareplan), etc.,
- ✓ Garantir la sécurité de tous, prévenir les risques psychosociaux au travers de la commission SSCT (Sécurité, Santé et Conditions de travail),
- ✓ Garantir l'équité femmes / hommes et veiller à ce qu'il n'y ait pas d'inégalité,
- ✓ Exercer les droits d'alerte en cas de harcèlement moral et sexuel,
- ✓ Participer aux Activités Sociales et Culturelles (ASC) et être force de proposition pour faire évoluer l'offre,
- ✓ Et tous les autres sujets sociaux sur lesquels nous travaillerons ensemble.

Créer une section : mode d'emploi

- 1) Prenez contact avec l'UDPA et adhérez (cf. contacts en dernière page).
- 2) Indiquez à votre contact de l'UDPA qui doit être désigné comme **Représentant de la Section Syndicale (RSS)** dans l'entreprise si ce n'est pas vous (le salarié doit avoir plus d'un an d'ancienneté et ne pas faire l'objet d'une procédure judiciaire en cours).
- 3) L'UDPA adresse un courrier au DRH pour l'informer du RSS choisi.
- 4) L'équipe se met à votre disposition pour vous aider à développer et animer votre section syndicale (service juridique, communication, formation...).
- 5) Vous préparez vos listes UDPA pour les prochaines élections au CSE (Comité social et Économique).

Article L. 2142-1 du code du travail :

Dès lors qu'ils ont plusieurs adhérents (au moins 2) dans l'entreprise ou dans l'établissement, chaque syndicat [...] peut constituer au sein de l'entreprise ou de l'établissement une section syndicale qui assure la représentation des intérêts matériels et moraux de ses membres conformément à l'article L.2131-1.

Après la constitution d'une section syndicale, on peut effectuer la désignation du Représentant de la Section Syndicale (RSS).

Le RSS dispose de droits spécifiques [article L. 2142-1 -1 à 3] :

- **Le RSS dispose de 4 heures de délégation pour exercer sa mission.**
- **Elle / Il est salarié(e) protégé(e).**
- **Il peut :**
 - Afficher dans l'entreprise ;
 - Distribuer des tracts syndicaux ;
 - D'organiser des réunions syndicales mensuelles avec ses adhérents de l'entreprise.

Vos contacts



Marie-Laure MARCHAND
marielaure.marchand@axa.fr
06.88.53.25.47



Sylvaine HARDY
Sylvaine.hardy@axa.fr
07.80.97.65.88



François TIXIER
francois.tixier@axa.com
06.07.82.59.41

A vos côtés, chaque jour



L'UDPA et l'UNSA



L'UNSA, ce sont plusieurs centaines de syndicats et sections syndicales, organisés en 23 fédérations, qui regroupent tous les secteurs d'activité des entreprises privées et de la fonction publique. Parce qu'elle propose une offre syndicale originale, pragmatique et efficace, chaque mois, de nombreux salariés rejoignent l'UNSA.

Forte d'implantations toujours plus nombreuses, de milliers de voix aux élections professionnelles, l'UNSA est incontournable dans le paysage syndical français.

L'UDPA, votre syndicat spécifique à AXA, a fait le choix de s'affilier à l'UNSA pour bénéficier de la force de frappe d'un syndicat national, tout en gardant la maîtrise de ses actions et décisions en toute autonomie. L'UDPA est ainsi incontournable dans les travaux menés à la fédération Banque Assurance, dans le cadre notamment des négociations de branche avec le MEDEF.